

**ADDENDUM 1**

**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
(résultant de la ScC-SC6)

**PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR  
LE REQUIN PEAU-BLEUE (*Prionace glauca*), DÉJÀ INSCRIT  
À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION**

**UNEP/CMS/COP14/Doc.32.3.7**

**RECOMMANDATIONS POUR LA COP14**

Recommandé pour adoption, avec modifications.

**COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT**

- Le Conseil scientifique a noté avec inquiétude que de nombreuses activités étaient dirigées vers les Parties et que l'Action concertée ne devrait pas être un moyen alternatif de donner des mandats aux Parties et au Secrétariat sans passer par les procédures normales pour les Résolutions et les Décisions. En particulier si une ONG développe une proposition d'action concertée ayant des implications pour les Parties, ces dernières devraient être consultées avant que le document ne soit soumis.
- Il a également été noté qu'un certain nombre d'activités proposées dépassent le mandat de la CMS et devraient être traitées dans des forums compétents tels que la CITES et les organisations régionales de gestion des pêches.
- Il a été convenu que le calendrier des activités liées à la protection et à l'identification des sites critiques doit être ajusté car les sites doivent d'abord être identifiés avant de pouvoir être protégés.
- Il a été recommandé d'ajouter une formulation concernant la coopération étroite avec le MdE requins.
- Law of the Wild a offert son soutien pour l'analyse des lacunes juridiques.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES  
PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

- Le conseil scientifique a recommandé d'apporter les modifications suivantes à la liste des activités et d'aligner d'autres éléments pertinents du texte en conséquence :

## Pages 8-10 ANNEXE

Liste d'activités prévues dans le cadre de l'Action concertée pour le Requin peau-bleue. Cette liste d'activités détaillée, destinée à orienter les évolutions positives pour l'espèce dans le cadre de la CMS, peut être étendue et modifiée en un plan d'action pour la conservation de l'espèce.

Activité	Résultats attendus	Délais	Entité chargée de la mise en œuvre	Indicateurs de réussite
<b>Gestion</b>				
1. Encourager les Parties à continuer à collaborer avec d'autres AME, RFB, et d'autres entités pertinentes pour améliorer la gestion du requin bleu, y compris l'élaboration de la stratégie de conservation et le plan d'action pour les requins pélagiques de la CSE de l'UICN et le plan d'action pour les requins et les raies pélagiques la CITES en vue d'élaborer des avis de commerce non préjudiciable (ACNP).	ACNP élaborés	2024-2026	ONG, experts	Commerce international reposant sur l'exploitation de populations durables
<del>2. Soutenir les Parties en formulant des recommandations relatives à un plan de gestion de l'espèce pour le Requin peau-bleue, grâce à des consultations et à des travaux en collaboration, et conformément à la Stratégie de conservation pour les requins et raies pélagiques élaborée par le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN.</del>	<del>Plan de gestion par espèce pour le Requin peau-bleue</del>	<del>2025</del>	<del>ONG, experts</del>	<del>Gestion efficace à long terme du Requin peau-bleue</del>
<del>3. Élaborer des recommandations pour que les Parties collaborent avec les ORGP thonières, conformément à la Stratégie de conservation et au Plan d'action pour les requins et raies pélagiques élaborés par le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN.</del>	<del>Coopération entre les parties prenantes</del>	<del>2025-2026</del>	<del>ONG, experts</del>	<del>Participation active des parties prenantes et communication des données</del>
<b>Gestion par zone / habitats critiques</b>				
<del>4. Encourager la protection des habitats critiques du Requin peau-bleue (c'est-à-dire les habitats d'alimentation ou</del>	<del>Établissement d'un réseau d'aires marines protégées pour les</del>	<del>2025</del>	<del>Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non-</del>	<del>Gestion efficace des habitats critiques pour le Requin peau-bleue</del>

Activité	Résultats attendus	Délais	Entité chargée de la mise en œuvre	Indicateurs de réussite
d'accouplement) et de leurs voies de migration.	principaux habitats et les principales voies de migration du requin peau-bleue		Parties)	
<b>Coopération internationale</b>				
5. Appuyer la coordination avec les ORGP afin d'encourager l'échange d'informations et de connaissances.	Échanges de connaissances entre les ORGP	2024-2025	Parties à la CMS	Réseau coordonné d'échange de connaissances entre les ORGP
6. Associer les États de l'aire de répartition non Parties aux discussions sur la protection des Requins peau-bleue et encourager leur intégration.	Participation des États de l'aire de répartition non Parties à la CMS à la mise en œuvre de la présente Action concertée	2024-2025	Parties à la CMS	Participation des États de l'aire de répartition non Parties
7. Élaborer des plans d'action pour la conservation des Requins peau-bleue.	Élaboration de plans d'action nationaux pour la conservation du Requin peau-bleue dans les États de l'aire de répartition Parties	2024-2026	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non Parties)	Élaboration de plans d'actions nationaux pour les requins par tous les États de l'aire de répartition Parties
8. Élaborer des plans d'action régionaux pour favoriser la coopération entre les États de l'aire de répartition Parties dont les populations sont connectées.	Élaboration de plans d'action régionaux pour la conservation	2024-2026	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non Parties)	Création d'une commission chargée du plan d'action régional afin de coordonner les Parties.
<b>Tourisme durable</b>				
9. Élaborer des lignes directrices à partir des pratiques de pays qui proposent des activités touristiques liées au Requin peau-bleue (par ex. les Açores, le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud).	Mise en place de protocoles pour des interactions responsables dans le cadre des activités touristiques liées au Requin peau-bleue	2024	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non Parties)	Mise en œuvre ou intégration de bonnes pratiques dans les plans de gestion du tourisme de toutes les Parties menant des activités touristiques pertinentes
<b>Recherche</b>				
10. Soutenir l'évaluation de l'incidence de la pêche sur les interactions avec le Requin peau-bleue (mortalité liée à la pêche, rejets) afin de concevoir des stratégies d'atténuation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détermination de l'incidence des interactions et des taux de mortalité ;</li> <li>- Propositions visant à réduire le risque d'interactions avec</li> </ul>	2024-2026	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non Parties)	Réalisation de recherches sur les interactions et les risques liés à la capture par 80 pour cent des États de l'aire de répartition

Activité	Résultats attendus	Délais	Entité chargée de la mise en œuvre	Indicateurs de réussite
	<p><del>les Requins peau-bleue;</del></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation des effets de l'interaction entre les pêcheries et les populations de Requins peau-bleue</li> </ul>			
11. Soutenir l'identification des sous-populations et la définition des différences génétiques (pour appuyer la création de TAC régionaux à partir de données indépendantes des pêcheries).	Identification des sous-populations	2025	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non-Parties)	Identification génétique de l'ensemble des unités de gestion, des populations et des stocks
12. Soutenir l'évaluation de la mortalité après remise à l'eau des Requins peau-bleue en fonction des régions, des groupes démographiques et des engins de pêche. [Suggéré de fusionner avec 10]	Détermination du taux de survie des Requins peau-bleue après leur remise à l'eau	2024-2026	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non-Parties)	Connaissance approfondie du taux de survie de l'espèce après remise à l'eau, en fonction des engins et des régions
13. Déterminer les incohérences dans le niveau de protection établi par les différents États de l'aire de répartition Parties.	Réalisation d'analyses des lacunes au niveau de la protection	2024	ONG	Détermination de tous les États de l'aire de répartition Parties présentant des lacunes
14. Recenser les habitats critiques et comprendre la connectivité et les migrations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des zones critiques ;</li> <li>- Détermination des voies de migration ;</li> <li>- Détermination des zones prioritaires pour la conservation</li> </ul>	2024-2025	ONG / groupes de recherche, <u>ISRA</u>	Création d'une base de données mondiale sur les principaux habitats et les principales voies de migration du Requin peau-bleue Détermination des zones prioritaires pour la conservation
15. Appuyer les évaluations des incidences du changement climatique sur les Requins peau-bleue en fonction du stock ou de la région.	Meilleure compréhension de la vulnérabilité du Requin peau-bleue face au changement climatique et des incidences du changement climatique sur ses populations	2025	ONG / groupes de recherche	Réalisation d'évaluations des risques visant à définir la vulnérabilité des Requins peau-bleue au changement climatique